

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 14	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 7
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 16 mai 2023

Vote(s) pour : 46
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 22 mai 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-05-22-BD-26.4 :

Transfert de propriété des réseaux de télécommunications sur le territoire de la Commune de Lorry-Mardigny.

Rapporteur : Monsieur Pierre FACHOT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5217-2 et L. 5217-5,

VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,

CONSIDERANT la compétence transférée "Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications »,

ACTE le transfert de propriété, à titre gratuit, des réseaux de télécommunications, comprenant :

-les infrastructures de génie civil, composés de fourreaux, de gaines et de chambres de tirage de câbles installés dans le sous-sol, ainsi que des poteaux et appuis aériens ;

-le réseau lui-même constitué des équipements de tête de réseau ;

-les armoires de rue et les bornes ;

-les câbles de toute nature sur lesquels transitent les informations véhiculées par le réseau, qu'ils soient notamment de fibre, coaxiaux ou métalliques ;

-les équipements actifs permettant la transmission des informations sur le réseau,

DEMANDE au Conseil Municipal de la Commune de Lorry-Mardigny d'approuver le transfert en pleine propriété de ses réseaux de télécommunications.

Metz, le 23 mai 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Maffert-Pellat', positioned above the printed name.

Résumé de l'acte

057-200039865-20230522-2023-05-DB26-4-DE

Numéro de l'acte : 2023-05-DB26-4
Date de décision : lundi 22 mai 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de propriété des réseaux de télécommunications sur le territoire de la Commune de Lorry-Mardigny
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 25/05/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230522-2023-05-DB26-4-DE
Document principal : 99_DE-26-4.pdf

Historique :

25/05/23 10:24	En cours de création	
25/05/23 10:26	En préparation	Catherine DELLES
25/05/23 15:29	Reçu	Catherine DELLES
25/05/23 15:29	En cours de transmission	
25/05/23 15:32	Transmis en Préfecture	
25/05/23 15:36	Accusé de réception reçu	